



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPECIFIQUE DES NON SALARIES AGRICOLES BENEFICIAIRES DU RSA

La MSA Côtes Normandes met en place une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur son territoire. Elle garanti un service de proximité auprès des ressortissants du régime agricole et privilégie une approche préventive des problématiques sociales.

La loi du 1^{er} décembre 2008 a généralisé le RSA (Revenu de Solidarité Active). Il prévoit le droit à un accompagnement pour tout bénéficiaire soumis aux droits et devoirs.

Soucieuse d'apporter un accompagnement approprié aux non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA, la MSA Côtes Normandes a passé convention avec le Conseil départemental de la Manche pour assurer le suivi de ces bénéficiaires.

L'accompagnement est réalisé par les travailleurs sociaux MSA sur leur territoire qui à travers une approche globale des situations assurent un suivi social des exploitants au rSa socle, (vérification de l'accès aux droits fondamentaux, accompagnement dans l'appropriation des éléments comptables de leur exploitation, orientation vers les dispositifs partenariaux adaptés pour le maintien ou le développement de leur activité, orientation vers des actions collectives, ...)

L'accompagnement est financé partiellement par une subvention du Conseil départemental de la Manche et cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014 - 2020.